

**Vous avez 60 ans et plus,
Vous êtes une personne en situation de handicap (carte d'invalidité),
Imposable ou non, vous pouvez bénéficier des services de TAXISAG du canton
des Pieux pour :**

- **Vous rendre à une consultation médicale** (si le transport n'est pas pris en charge par les organismes de Sécurité Sociale).
Attention : Si votre praticien (médecin, dentiste, kinésithérapeute, pédicure...) se trouve hors canton, le remboursement sera soumis à un accord préalable du SAG.
- **Vous rendre dans un accueil de jour,**
- **Rendre visite à un conjoint hospitalisé,**
- **Effectuer des visites de convivialité dans le canton** (visite d'un proche, réunion associative...).

Pour cela, il vous suffit d'adhérer au SAG (6 € l'année).

Personne imposable : le SAG vous remboursera **50%** de la course de taxi (sur facture indiquant le motif de la course).

Personne non imposable (*) : le SAG vous remboursera **60 %** de la course de taxi (sur facture indiquant le motif de la course).

() Avis d'imposition indiquant «Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu»*

Renseignements

Par téléphone : 06 40 38 75 14

Aux Permanences :

- **Flamanville :** Mercredi de 10h00 à 12h00 au SAG – 4 rue de la crête Malet
- **Les Pieux :** Vendredi de 10h00 H à 12h00 à la Maison des Services Publics - 2 route de Flamanville (parking du super U)
- **Surtainville :** Jeudi de 14h00 à 16h00 à la Mairie (1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois)